

- DEVELOPTE C., LANCIEN Th., (1996) «Multimédia grand public et apprentissage», in «Outils multimédias et stratégies d'apprentissage du FLE», *Cahiers de la maison de la recherche*, Lille : Université Charles de Gaulle, Lille III.
- DEVELOPTE C., (1997) «Lecture et cyberlecture», in «Multimédia, réseaux et formation», *Le Français dans le Monde*, n° spécial, «Recherches et Applications», juillet.
- LANCIEN Th., (1994) «Problématique actuelle de l'usage des médias audiovisuels dans l'apprentissage d'une langue étrangère», in *Etudes de linguistique appliquée* n° 94, avril-juin.
- LANCIEN Th., (1997) «Réseau et formation» in «Multimédia, réseau et formation», *Le Français dans le monde*, n° spécial «Recherches et Applications» juillet.
- LANCIEN Th., (1998) *Le multimédia*, Paris : Clé International, coll. Didactique des langues étrangères.
- LANCIEN Th., (1998) «Images mobiles et multimédia» in «Hypermédia et apprentissage des langues», *Etudes de linguistique appliquée*, n° 110, avril/juin, Paris : Didier Erudition.
- LANCIEN Th., (1998) La question des usages des NTIC, in Ressources : Accès et excès, *Etudes de linguistique appliquée*, n° 112, Paris : Didier Erudition.
- MANGENOT F., (1997a) «Le multimédia dans l'enseignement des langues» in *Apprendre avec le multimédia*, Paris : Céméa. Retz.
- MANGENOT F., (1997b) «Multimédia et activités langagières», in «Multimédia, réseaux et formation», *Le Français dans le Monde*, n° spécial («Recherches et Applications») juillet.
- MEUNIER C., (1997) *Points de vue sur le multimédia interactif en éducation. Entretiens avec 13 spécialistes européens et nord-américains*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill.
- MEUNIER C., (1997) «Multimédia, réseaux et formation», in *Le Français dans le Monde*, n° spécial («Recherches et Applications») juillet.
- MEUNIER C., (1996) «Outils multimédias et stratégies d'apprentissage du Français Langue étrangère», in *Cahiers de la Maison de la recherche*. Lille : Université Charles de Gaulle. Lille III.
- POTHIER M., (1997) «Hypermédia et autonomie» in «Multimédia, réseaux et formation», *Le Français dans le Monde*, n° spécial («Recherches et Applications») juillet.

(Université de Paris 8)

Enseignement du FLE au Japon
70年代語教育 n.29, 2000-2001

Enseignement du FLE et politique extérieure du Japon : comment faire en sorte que le FLE survive au Japon ?

NISHIYAMA Noriyuki

0. Introduction

Une première observation s'impose : le français langue étrangère (FLE) est menacé au Japon de tous les points de vue. La constatation ne se limite pas nécessairement à l'Archipel, mais dans le monde entier elle est faite en raison de l'offensive de l'anglo-américain soutenue, notamment, par la globalisation de l'économie. Le français, et à plus forte raison les langues étrangères autres que l'anglais, ne sont pas directement critiqués et attaqués à cause de défauts inhérents aux langues mêmes¹⁾, mais au fait que leur statut est ébranlé par le développement de l'anglais.

Dans le présent article, nous cherchons à examiner quelques points critiques pour le français par rapport à l'anglo-américain dans la situation actuelle, afin d'ouvrir une perspective pour le FLE dans le Japon du XXI^e siècle, dans la politique linguistique aussi bien que dans la pratique pédagogique. Notre but est de dégager une problématique du FLE, qui soit en rapport avec la société japonaise actuelle, ce qui nous situe dans un ordre plus politico-linguistique et, éventuellement, plus polémique que pédagogique.

1. La crise du FLE dans le Japon du XX^e siècle

La société japonaise a vu, ces dernières années, un grand bond de l'anglo-américain, et son statut peut être, à l'avenir, renforcé au Japon par deux événements socio-politiques.

La commission pour le Japon du XXI^e siècle (abrégée dorénavant en CJ21) a présenté, au début de l'an 2000, un rapport au Premier ministre japonais, dans lequel elle a proposé de mettre en place à long terme l'anglais comme deuxième langue officielle du Japon. Cette proposition a animé un débat sur le statut de l'anglais en tant que langue officielle, et sur l'éventuelle dévalorisation des autres langues étrangères. Nous n'osons pas entrer ici en détail dans les débats relatifs à l'institutionnalisation de l'anglais comme deuxième langue officielle, ce qui n'est pas notre propos.

La réforme de l'Université nationale en cours éclaire également la problématique du FLE en termes d'efficacité. Le gouvernement japonais prévoit la privatisation de l'Université nationale sous forme de « Personne morale de l'Administration indépendante (Dokuritsu Gyosei Hojin) » en 2003. La réforme nous paraît plus administrative qu'universitaire, et elle se résume en deux points : il s'agit de services publics indispensables à la

nation, qui ne demandent cependant pas une gestion directe par l'État, mais dont le secteur privé ne garantit pas toujours la mise en place. Elle doit être gérée, de surcroît, d'une manière monopolistique et efficace (TANAKA : 80).

Cette réforme dite « universitaire » s'appuie en principe sur l'idée d'efficacité, et nous pouvons constater qu'il s'agit uniquement de l'efficacité « économique ». Cette vision d'inspiration économiste peut facilement évincer, de l'enseignement universitaire, des domaines qui ne sont pas rentables en termes d'intérêts immédiats. L'enseignement / apprentissage du FLE, à plus forte raison l'étude de la langue et de la littérature françaises, échapperont difficilement à cette logique, compte tenu de leurs valeurs purement humanistes et non-lucratives. Et les discours qui mettent en avant l'efficacité peuvent accepter volontiers le monopole de l'anglo-américain dans l'enseignement des langues étrangères, ce qui se développe de plus en plus dans le milieu universitaire. La baisse du niveau intellectuel des étudiants justifie par ailleurs ce discours pour diminuer leurs charges de travail.

Comment réagir à cette offensive accélérant le monolinguisme en matière de langues étrangères ? Si la défense du FLE est attendue dans notre contexte national, une « Défense et illustration de la langue française » qui n'est évidemment pas celle des intérêts nationaux de la France, ni celle de son appareil de politique linguistique extérieure, ni simplement le maintien des postes en FLE dans les universités. Il faut aller plus loin pour susciter une stratégie de défense des langues étrangères au Japon. Les enseignants du FLE sont dorénavant invités, à notre avis, à tenir un discours didactique à même de convaincre les universitaires et l'opinion publique. Pour réaffirmer les valeurs du FLE dans l'Archipel, il faut réfléchir de nouveau sur le rôle et à l'idée de l'éducation dans la société de nos jours.

2. Deux aspects de l'éducation et de l'enseignement des langues étrangères

Le rapport de la CJ21 rappelle brièvement deux aspects qu'implique l'éducation en général (CJ21 : 164) ; l'un s'articule avec le principe du marché et l'autre avec une formation d'ordre national.

Le principe du marché dans l'enseignement des langues étrangères ne favorise, à l'évidence, que l'anglo-américain, ce qui se traduit visiblement dans le monde de l'Internet. Avec relativement peu d'investissements, les locuteurs peuvent disposer de plus d'interlocuteurs qu'avec d'autres langues. Le nombre croissant des anglophones en est la preuve. Avec l'augmentation de la population anglophone, la langue renforce de plus en plus son réseau de communication. Il ne s'agit pas de la langue elle-même, ni des appareils de la politique linguistique extérieure qui imposent sa diffusion, mais de son réseau, l'Internet en l'occurrence, qui attire, en raison de son effet amplifiant, des participants, c'est-à-dire des locuteurs. L'évolution de l'anglo-américain est qualifiée, dès lors, d'« économie extérieure de réseau », selon le terme des sciences économiques (FUNABASHI : 63).

Enseignement du FLE et politique extérieure du Japon : comment faire en sorte que le FLE survive au Japon ?

Le réseau de communication de l'Internet assure l'efficacité économique, ce qui garantit, par conséquent, la suprématie de l'anglais dans le monde des affaires. En matière de langues des affaires, l'anglo-américain ne cesse d'élargir son empire ; Nissan, société japonaise d'automobile en partenariat avec Renault, son homologue français, a décidé à utiliser l'anglais comme langue de communication dans son état-major franco-japonais, même si les expatriés français peuvent théoriquement imposer leur langue aux collègues japonais en raison du poids des capitaux français.

Or du point de vue de la formation des ressources humaines en général, et particulièrement au sein des entreprises, la formation en langues étrangères est soumise à la logique de l'efficacité économique. Il me semble qu'en plus de l'efficacité de la communication, la décision de Nissan a été prise en raison du coût de la formation. La communication en français au sein de l'état-major requiert non seulement une formation dans cette langue pour les cadres, mais aussi celle des dactylos, susceptibles de travailler en français, si minimalement que ce soit. Car une dactylo arrive difficilement à travailler sur les dossiers sans aucune connaissance de la langue en question, ce qui représente en effet un coût très élevé²⁾. Les cadres français, dès lors, ne cherchent pas à communiquer avec leurs homologues japonais en français³⁾.

Si nous tenons à soutenir le FLE dans un but utilitaire et pratique, nous sommes obligés de reconnaître la domination de l'anglo-américain dans la situation actuelle. En effet, nous nous rendons compte que la diffusion mondiale de l'anglo-américain s'explique par les principes du marché ; d'un côté les consommateurs, c'est-à-dire les apprenants, éprouvent le besoin de produits anglo-américains pour des raisons économiques en particulier, et de l'autre côté l'industrie des langues, construite par les appareils éducatifs, les médias, et les pouvoirs publics etc. satisfait ce besoin des consommateurs en leur dispensant les cours de langue. « Le bon fonctionnement des marchés » règle tous les problèmes, à première vue.

À notre avis, il doit y avoir ici débat. Si la politique linguistique pour les langues étrangères au Japon se contente, en principe, de dispenser l'enseignement d'une seule langue étrangère pour assurer « le bon fonctionnement du marché » suite à la demande effective des consommateurs, on peut se demander si ce principe seul a le droit de s'imposer d'une manière globale sur l'ensemble du marché des langues.

Il se trouve, en effet, que le français véhicule d'autres valeurs. Lorsque Michel ROCARD, ancien Premier ministre français, s'interroge pour savoir si le français est la langue des droits de l'homme, il essaie de défendre le statut du français par rapport à celui de l'anglais.

Selon l'ancien Premier ministre, l'anglo-américain partage avec « l'école monétariste » des sciences économiques, la valeur selon laquelle « seul le bon fonctionnement des marchés peut porter remède à toutes ces difficultés. Dans cette vision, toute règle est une

entrave, tout contrôle risque toujours de perturber l'ajustement spontané que permet le marché » (ROCARD : 36). Point de vue qui semble justifier particulièrement le statut de l'anglo-américain sur le marché des langues. « Le bon fonctionnement des marchés » suggère, dans notre champ, l'équilibre entre l'offre et la demande sur les langues.

Quant au français, ROCARD se rapproche de l'école de régulation, selon laquelle « c'est au contraire l'absence ou l'insuffisance de règles du jeu claires et contrôlées dans leur application qui est la clé du problème. Il faut retrouver le sens et les fonctions d'une autorité régulatrice » (ibid). Ce point de vue qualifié de « régulateur » du monde contemporain, nous évoque de façon analogique la formation historique du français ; la langue française est apparue pour la première fois dans les Serments de Strasbourg (842) qui a tracé une frontière nationale par la langue (KUDO : 136 sq.), pour être diffusée ensuite par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui a prescrit l'usage du français au lieu du latin dans les jugements des tribunaux. La fondation de l'Académie Française en 1635 se situe également dans cette trajectoire de la politique linguistique. La formation du français est soumise, des origines à nos jours, au pouvoir, royal, impérial ou républicain, et il a stipulé « d'en haut » la langue. La politique linguistique du français suit plutôt la gestion « in vitro », et la langue de Shakespeare mobilise la gestion « in vivo », plutôt selon la demande et l'usage des consommateurs⁴.

Nous nous demandons si l'enseignement des langues étrangères est uniquement dominé par la logique du marché. Puisque le statut historique et même actuel du français ne partage pas le même sort que celui de l'anglo-américain, il faut tenir un autre discours, plus adéquat à la langue, pour réaffirmer sa présence. La remarque de la CJ21 nous paraît pertinente à cet égard. Elle relève un autre aspect de l'enseignement en vertu de la gouvernance nationale (CJ21 : 165).

Comment articuler l'enseignement des langues étrangères avec la gouvernance nationale ? Il faut examiner ici les rapports de force entre l'État, les apprenants en tant que ressources humaines à la recherche de compétences, et les systèmes éducatifs.

L'État dispose, d'un côté, de l'éducation nationale obligatoire, du primaire jusqu'au collège, ce qui permet à la Nation une connaissance minimale, qui fait partie du socle de l'État. De ce point de vue-là, elle peut être mise en valeurs au même titre que la sécurité civile garantie par les pouvoirs publics ; l'alphabétisation, l'instruction rationnelle etc. de la population peuvent assurer un minimum de gouvernance démocratique au pays, ce qui justifie l'intervention financière pour l'éducation nationale. De l'autre côté, le système éducatif non obligatoire (lycées, universités etc.) constitue un second volet, alimenté financièrement par les caisses de l'État, entièrement pour le secteur public, et partiellement pour le secteur privé, sans parler des frais de scolarité. Ce volet est, à vrai dire, souvent enclin à la formation personnelle, afin d'enrichir la vie de l'individu. Pourtant nous nous demandons s'il peut se contenter de satisfaire uniquement le besoin des apprenants en tant

que ressources humaines à la recherche de compétence en la matière, malgré le soutien financier du gouvernement. Les contributions servent, en principe, non pas au bénéfice direct des individus, mais à la gouvernance de l'espace public qui ne dépend pas toujours du principe du marché. Lorsque le secteur privé touche également une subvention importante de la part du gouvernement, il n'est pas nécessaire, dès lors, qu'il se limite uniquement à enrichir la compétence des bénéficiaires. Il faudrait qu'elle tienne compte des valeurs d'ordre national, susceptible d'être indépendant de la logique du marché. Les contribuables ne payeraient pas leurs impôts au profit d'un certain individu, mais leurs contributions servent, en principe, à la gouvernance dans l'espace public. En d'autres termes, le soutien public pour la formation personnelle dans l'éducation nationale, obligatoire et facultative, ne se justifie pas rigoureusement parlant, par la subordination totale au principe du marché, mais par des mesures du soutien à l'individu, libre et autonome.

Le principe du marché repose sur la demande des consommateurs, ce système apparaît comme un mouvement « par le bas », et n'a pas de finalités à atteindre. En revanche, la formation nationale en tant que deuxième volet de l'éducation dispose de plusieurs appareils, dont l'un se déploie comme politique extérieure. À cet égard, la CJ21 propose un autre schéma afin de changer de direction de politique linguistique. Si le Japon veut développer les échanges internationaux d'une façon multilatérale au XXI^e siècle, le rôle des langues étrangères est appelé à se renouveler. La commission suggère d'intégrer à l'enseignement / apprentissage des langues étrangères, le chinois et le coréen en l'occurrence, en tant que langues des pays voisins, dans le cadre des relations internationales d'aujourd'hui (CJ21 : 60).

La prise de conscience politique à l'égard des langues étrangères n'est pas nouvelle. Dans l'histoire moderne du Japon, l'enseignement des langues européennes, l'anglais, l'allemand et le français, constituait une « troïka » linguistique. Ces langues, destinées à conduire le pays vers la « civilisation », étaient valorisées au détriment d'autres langues, asiatiques en particuliers. Ce choix volontairement politique résulte, en effet, du besoin éminent du pays de former un État-Nation, et avec raison (SUZUKI Takao : 77). Le temps n'est plus où le gouvernement japonais avait besoin d'introduire la civilisation européenne par le biais de la traduction de ces langues. À l'ère Meiji, les langues étrangères se voulaient le « miroir » à travers lequel le Japon, en voie de développement, pouvait imiter la civilisation occidentale.

Il faudrait, à présent, changer de stratégie, pour mieux correspondre à un monde multipolaire. Un des membres de cette commission développe la politique linguistique du point de vue du plurilinguisme (FUNABASHI : 228). Les langues étrangères ne se veulent plus le « miroir », mais la « fenêtre » ouverte sur un monde pluriel, afin de nouer le dialogue de façon multilatérale, et de partager le regard des autres (ibid : 218). Pour réaliser ce changement de statut, la CJ21 appelle à développer une compétence à la communication

internationale. L'anglo-américain seul n'a pas le droit de monopoliser à jamais cette compétence. D'autres langues étrangères sont capables de jouer ce rôle. L'histoire témoigne du déclin du grec, du latin ou du français comme langue universelle.

À notre avis, cette politique linguistique demande, sans parler de la prise de conscience des enseignants de FLE, une volonté politique des pouvoirs publics. Car le principe du marché ne regarde pas forcément la communication internationale à l'échelle multilingue. La programmation des langues étrangères, le français entre autres, requiert une régulation « d'en haut », et par conséquent politique. La stratégie coïncide, comme on l'a constaté, avec l'avenir du français au Japon. Ne peut-on pas voir là la possibilité de la survie du FLE dans l'Archipel ?

3. Le FLE au Japon au service de la communication internationale

Les langues étrangères, dans le Japon du XXI^e siècle, serviront non pas à l'implantation de la civilisation occidentale, mais à communiquer avec un monde à plusieurs pôles. La CJ21 définit, à cet égard, la compétence nécessaire pour réaliser ces missions au sein de la communauté internationale : recueillir des informations d'une manière globale, donner des opinions, faire des échanges et travailler ensemble (CJ21 : 44). La commission préconise l'anglais pour accomplir ces actes. La première mission surtout présuppose dans la réalité la pratique de l'Internet. Il n'empêche que d'autres langues peuvent évidemment s'en charger.

Le français est, de ce point de vue, une des langues les mieux adaptés à ces missions ; le monde francophone montre la possibilité du dialogue à l'échelle multiculturelle et multilingue, avec toutes les variétés sociales, politiques et économiques. Avec la communauté francophone, la langue française s'ouvre, en dehors de la France métropolitaine, à la relation multilatérale, à un monde multipolaire, ce qui correspond bien au rôle d'une langue étrangère en tant que « fenêtre » ouverte sur le monde.

L'ouverture sur un monde à plusieurs pôles permettrait de créer « la sécurité culturelle » (AOKI : 213 sq.). La sécurité s'est construite, au cours de l'époque de la guerre froide, dans son entité militaire et diplomatique. Nous reconnaissons, à présent, la valeur de la culture dans la stratégie des relations internationales, et l'échange culturel, y compris dans son aspect linguistique, prendra une place non négligeable dans la politique extérieure. La sécurité culturelle vise à mieux connaître la culture des pays partenaires, afin d'augmenter la confiance et de lever les malentendus et, le cas échéant, l'hostilité de la population. En d'autres termes, la reconnaissance culturelle entre les pays partenaires peut exercer une influence importante sur les relations internationales, ce que nous avons vécu d'une manière négative avec l'ancienne Union Soviétique. Les apprenants du russe, peu nombreux à l'époque, n'étaient pas tellement convaincants pour augmenter la confiance des Japonais envers les Russes, alors qu'il aurait fallu, au contraire, consacrer des efforts

pour mieux comprendre les comportements culturels des pays virtuellement « ennemis » (SUZUKI Takao : 41). On a le cas contraire avec l'étude japonaise par l'armée américaine au cours de la seconde guerre mondiale. Puisque cette étude était encouragée au sein de l'armée, les Américains se sont rendu compte des intérêts qu'il y avait à la mettre au service de la politico-stratégie militaire. Si la Corée du Nord et / ou la Chine inspirent difficilement de la confiance à la population, il est possible que ce soit parce que l'opinion publique est sensible à la position actuelle de l'enseignement / apprentissage des langues de ces pays ; il est beaucoup moins développée en quantité que les trois langues de la civilisation européenne. La confiance promue par la diffusion de langues étrangères peut servir, tout comme le corps militaire, à la sécurité du pays.

La mise en place de cette politique requiert des plans d'action éducative. Nous réclamerons avant tout une meilleure mobilité internationale des étudiants. L'Union Européenne met en œuvre, depuis plusieurs années, des programmes d'échanges d'étudiants comme « Socrate » ou « Erasmé ». Quant au Japon, le gouvernement japonais a lancé un projet d'accueil des étudiants étrangers en 1983, et le ministère de l'Éducation nationale estime qu'en 2000 le nombre en a été d'environ soixante-cinq mille, encore loin des chiffres prévus (cent mille étudiants). Leur accueil est à l'ordre du jour sur le plan politique pour montrer l'ouverture du pays à la communauté internationale, et là se trouve un des atouts pour affirmer la présence du français. Il s'agit de développer un accueil plus dynamique des étudiants francophones, majoritairement africains sans doute, jusqu'ici peu reçus, mais il permettra de créer dans les campus un espace francophone, si peu authentique et éphémère qu'il soit. La rencontre entre les étudiants japonais et francophones au quotidien conduira à découvrir d'autres aspects du français, d'où germera la communication internationale en français que nous espérons.

Il se peut que l'autre vecteur de la mobilité des étudiants l'emportera en raison de la valorisation de la monnaie japonaise. Certaines universités intègrent, d'ores et déjà, des cours d'été de langues étrangères relatives aux pays en relation avec leur propre programme d'études. Le français ne fera pas exception. L'apprentissage du FLE dans la zone francophone, le Québec, la Belgique, la Suisse ou la Nouvelle-Calédonie pour l'instant, conduira les apprenants à se sensibiliser à la diversité culturelle francophone. Pour mettre en place ce dispositif, l'initiative des enseignants est indispensable afin d'aménager le programme d'études en fonction des besoins d'apprenants. Les apprenants possèdent peu d'informations en la matière.

4. Propositions pédagogiques

En vue de former à une compétence de communication internationale en français, quelques projets pédagogiques restent à concevoir, en plus des mesures institutionnelles. À l'exemple de propositions de FUNABASHI pour l'anglais, nous pouvons soumettre quelques

idées concrètes pour la classe du FLE (FUNABASHI : 227).

Il faudrait examiner d'abord les matériaux pédagogiques du FLE. Quand l'enseignement / apprentissage du FLE est structuré, comme il l'est jusqu'à présent, du point de vue de la relation unilatérale, c'est-à-dire du point de vue des Japonais sur la France et / ou les Français, il manque ce regard sur le français de la communauté internationale qu'est la francophonie, aussi bien que sur le monde francophone.

La valorisation de la francophonie dans les matériaux pédagogiques commencera par la présentation des pays francophones. La francophonie en question comprendra à la fois l'entité politique (des pays et des régions adhérant, à des divers titres, à la Francophonie, mouvement intergouvernemental des pays ayant en commun l'usage du français) et les pays francophones au sens sociolinguistique du terme (France, Suisse, Québec...). La présentation des pays francophones et, mieux, de leurs cultures demandera, dans la langue maternelle des apprenants, une explication sociolinguistique de l'implantation du français dans le pays concerné. Les apprenants découvriront la diversité historique et géopolitique du français. Il faut être cependant vigilant et réaliste quant aux statistiques des francophones afin de ne pas tomber dans un piège de propagande politique. Les gouvernements concernés ont tendance à augmenter le chiffre des locuteurs, comme s'il correspondait à la taille de leur empire linguistique.

Puisque la communication internationale requiert, à titre égal, une relation bilatérale et / ou multilatérale, nous ne pouvons nous contenter de regarder uniquement le monde francophone. Il faudrait montrer le Japon de nos jours aux francophones, pour que les apprenants puissent transmettre des informations sur leur propre pays aux partenaires francophones. D'ailleurs ce dispositif anticipe sur leur séjour linguistique dans l'espace francophone ; il arrive souvent que dans une école de langues, les apprenants sont appelés à faire un exposé sur leur culture d'origine.

Pour ce qui est de la situation langagière, beaucoup de manuels envisagent la rencontre entre étudiants japonais et français, mais peu sont sensibles à la rencontre avec des francophones, par exemple, des Africains ou des Québécois. Nous pouvons imaginer sans trop de difficultés une scène de communication entre de jeunes Japonais et de jeunes Africains qui viennent au Japon pour faire leurs études. Ils échangeront des informations sur leurs propres pays en français, par exemple, dans un restaurant universitaire⁵⁾. De même la communication entre les non natifs est à étudier, d'autant plus que dans beaucoup de cas, les apprenants, surtout les débutants, établissent leur première expérience de communication en français avec les non-francophones dans une école de langues.

L'intégration de l'Assistance Publique au Développement (APD) pour les pays francophones surtout africains, propose une autre piste pédagogique à envisager. Il s'agit des actions gouvernementales peu connues des apprenants et des enseignants, mais qui sont à valoriser auprès des jeunes Japonais⁶⁾. Lorsque l'Agence Japonaise de Coopération Interna-

Enseignement du FLE et politique extérieure du Japon : comment faire en sorte que le FLE survive au Japon ?

tionale (JICA) envoie des experts et des coopérants japonais dans les 33 pays de l'Afrique subsaharienne aussi bien que dans d'autres pays, communément appelés « anciennes colonies françaises », la communication avec les partenaires s'établit, dans beaucoup de cas, en français. Par rapport à la population capable de côtoyer la France pour cause de tourisme, les experts et les coopérants représentent un petit nombre de la population. Cependant ils pratiquent, à titre professionnel et sur le terrain de la communication internationale, le français « langue africaine » totalement en dehors du contexte franco-français. Nous pouvons présenter la situation de coopération avec les pays concernés dans les manuels de FLE. Dans ce cas-là, l'intégration pédagogique sollicitera la coopération avec des experts japonais pour mieux garder l'authenticité du langage. Car la communication avec leurs homologues au pays concerné comprend souvent des termes techniques, propres à la coopération.

Ces dispositifs pédagogiques apporteront une contribution, à long terme, à la refondation de l'enseignement / apprentissage du FLE en tant que langue de communication internationale. Il est vrai que, jusqu'à présent, le champ de FLE était encadré presque unilatéralement par un imaginaire dirigé vers l'Occident, la France entre autres, principalement alimenté par la connaissance livresque, et il nous a manqué souvent l'idée de relations multilatérales et réciproques, à partir du français. Une nouvelle orientation politique du FLE au XXI^e siècle tendra, par la mise en place de ces mesures, dans un dialogue à la fois réciproque et égalitaire entre les civilisations.

5. En guise de conclusion

Nous avons esquissé la dévalorisation du FLE en fonction de la valorisation de l'anglo-américain, et cela apparaît déterminant en termes d'efficacité économique et de communication. Le FLE ne peut pas être un concurrent en la matière, mais il pourra, en revanche, ouvrir à un monde multipolaire. En ce lieu se trouve, à notre avis, un des atouts pour la survie du FLE. La politique linguistique du Japon s'efforcera, dès lors, d'intégrer l'enseignement / apprentissage des langues étrangères en faveur de la sécurité culturelle.

Propositions politico-linguistiques qui nous conduisent à changer l'orientation du FLE. Nous ne pouvons nous contenter dorénavant de ne regarder que la langue et / ou la littérature françaises. Apprendre la langue étrangère au XXI^e siècle, c'est apprendre quelque chose à travers la langue étrangère, et cela illustrera, dans le cas du FLE, le patrimoine de l'humanité qu'est la diversité culturelle et linguistique.

Bibliographie

- 21 seiki Nihon no koso Kondankai (Commission pour le Japon du XXI^e siècle), KAWAI Hayao (sous la direction de) (2000), *Nihon no frontier wa Nihon no nakani aru : jiritu to kyochi de kizuku sinseiki* (Les pionniers au sein du Japon : l'indépendance de l'individu et la gouvernance

- pour un nouveau millénaire), Tokyo : Kodansha, 246 p.
- AOKI Tamotsu (1999), *Ajia jirenma (Le dilemme d'Asie)*, Tokyo : Chuokoron-shinsha, 289 p.
- CALVET Louis-Jean (1996), *Les politiques linguistiques*, Paris : P.U.F., 128 p, Que-sais-je ?
- CELETTE Roland (1998), *Ensemble*, Tokyo : Geirin shobo, 167 p.
- FUNABASHI Yoichi (2000), *Aete Eigo koyogoronn (Discours sur l'anglais, langue officielle)*, Tokyo : Bungeishunjuu, 243 p.
- KUDO Tsutomu (1998), *Koe (La voix)*, Tokyo : Hakushuisha, 271 p.
- RIVAROL Antoine de (1991[1784]), *L'universalité de la langue française*, Paris : Arléa, 125 p.
- ROCARD Michel (1998), *Le français : langue des droits de l'homme ?*, Paris : Éditions Parole d'aube, 60 p.
- SUZUKI Haruo (2000), *Enjo no huransugo nyumon (Dictionnaire français-japonais pour mieux comprendre l'Assistance Publique au Développement)*, Kamagaya : Édition à compte d'auteur, 155 p.
- SUZUKI Takao (2000[1985]), *SUZUKI Takao chosakushuu 4 : Buki tositeno kotoba (Œuvres de SUZUKI Takao : la langue comme arme)*, Tokyo : Shinchosha, 330 p.
- TANAKA Kazuaki (2000), « 'Dokuritu gyousei houjinn seido' no otosiana (Le piège du système de la Personne morale de l'Administration indépendante) », *Foresight*, n. 12.

Note

- 1) L'offensive fait contraste avec le fameux discours sur « l'universalité de la langue française » de RIVAROL. Lorsqu'il a illustré le français en terme de « clarté », il a dévalorisé d'autres langues, privées de cette notion : « ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin. » (RIVAROL : 73).
- 2) Je me suis chargé, à une époque, de la formation en français des dactylos du ministère japonais des Affaires étrangères, ce qui était possible pour le gouvernement, mais probablement difficile pour le secteur privé. Pourtant une connaissance minimum du français est demandée pour la qualité du travail.
- 3) Une autre société japonaise d'automobile, Toyota, a ouvert une usine à Valenciennes en 2000, et 23 expatriés japonais apprennent le français à raison de quatre heures par semaine, ce qui leur permettrait de communiquer avec les ouvriers français. D'évidence, la portée de la communication n'est pas du tout identique avec le cas de Nissan. Ce cas suggère indirectement la modalité de la communication entre les Japonais et les Français au sein de l'entreprise ; il est vraisemblable qu'une autre langue que le français sert à communiquer avec les cadres français (*Asahi shinbun*, le 10 décembre 2000).
- 4) La gestion « in vivo » rappelle la procédure des pratiques sociales, et celle « in vitro » concerne l'intervention sur ces pratiques (CALVET : 49).
- 5) Un manuel du FLE, *Ensemble*, destiné aux débutants et édité par un Français, a réussi dans une certaine mesure à intégrer ce genre de scène de communication. Il s'agit d'un dialogue entre un étudiant français et un Congolais qui fait ses études en France. L'échange des informations sur le pays d'origine n'est pas exclu, et avec l'accent à l'afrique enregistre dans le support CD, les apprenants peuvent se sensibiliser au français, « langue de communication internationale » (CELETTE : 36, 92).

Enseignement du FLE et politique extérieure du Japon : comment faire en sorte que le FLE survive au Japon ?

- 6) Pour comprendre l'Assistance Publique au Développement en français, voir l'ouvrage de SUZUKI Haruo. L'auteur présente, terme par terme en français, l'explication de la notion en japonais, avec la citation de documents en français. Ce recueil peut bien servir à la formation professionnelle pour les experts, les coopérants et les diplomates.

Je tiens à remercier Henri BESSE pour sa relecture attentive du texte.

(Université de Niigata)